



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 26 janvier 2024

ORDRE PUBLIC

Arrêté d'interdiction du spectacle de Dieudonné à Montpellier

M. Dieudonné M'BALA M'BALA a prévu la représentation de son spectacle « Sous bracelet : un spectacle hors du commun » le 27 janvier 2024 à partir de 20h00 à Montpellier dans un lieu tenu secret.

Ce spectacle a été interdit par le maire de Montpellier par arrêté municipal.

M. Dieudonné M'BALA M'BALA ayant fait l'objet de nombreuses condamnations pénales, dont certaines définitives, pour des propos à caractère antisémite, qui incitent à la haine raciale, et méconnaissent la dignité de la personne humaine et face au risque de troubles à l'ordre public, le préfet de l'Hérault a interdit la représentation du spectacle dans le département eu égard à l'incertitude du lieu.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr

Site : www.herault.gouv.fr

Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2